



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un le deux février à dix-huit heures trente, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, le **Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur PINET Didier**, Président.

Membres en exercice : 144
Membres présents : 89
Membres votants : 97

Date de convocation : 26 janvier 2021

Etaient présents : Didier PINET, Yves LENOIR, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Michel CHOMONT, Jean-Michel LAROCHE, Christophe POMMIER, Eric TOURRET, Arnaud HAY, Béragère JACQUIN, Gérard LURAT, Brigitte DEVILLE, Anne TOUREAU, Xavier FAIVRE-DUBOZ, Isabelle CANCRE, Jean-Luc GAUTHIER, Gérard ROSSFELDER, Didier DURET, Annick DELIGEARD, Frédéric BEAUTEMPS, Emilie MAUROY, Emmanuel PALTZ, Cédric GEORGET, Sébastien JOLY, Jocelyne BERNARDIN, Patrice BUCHET, Dominique LEGRAND, Gilbert ROSNET, Hulya PAGNON, Dominique DARNET, Yvon GILLES, Nathalie CONTOUX, Alain FONDARD, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Guillaume SAUNIER, Emmanuelle STAIGER, Alexis FERREIRA, Sébastien CHARLES, Anthony JACQUELIN, Raphaël BRENON, Alain VENDANGE, Laurent RIAT, Vincent RONDEPIERRE, Nicolas LOPEZ, Louis BERNARDET, Odile DURET, Guy CHAUMET, Annick ANGLARES, Patrice GIRARD, Aline MAURICE, Anne KEBOUR, Marie LACQUIT, Vincent SALFRANC, Catherine SEGAUD, Eric de BURE, Caroline COMMERE, Jean-Maurice ROY, Blandine SOCHET, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Laurent DESMYTTER, Patrick AUBEL, Céline RODAMEL, Gérard NAFFETAS, René LAPENDRY, Pascal THEVENOUX, Fabien GIMENEZ, Isabelle GOT, Adèle VAUDELIN, Michel BRENOT, Violaine BAUDON, Philippe SPEISSER, Gilles CHABERT, Jean-Pierre BERTHELOT, Serge LAFORET, Philippe BECQUE, Alain SOUFFERANT, Dominique PELLETIER, Michel AUBAILLY, Antoine FARIZON, Yves PETIOT, Florence PROUD'HON, Sylvie EDELIN, Michel PUYET, Olivier MONNET, Evelyne THEVENIN, Eric VENUAT, Didier RICHE, Eric CLAVEL, Serge REIGNER.

Etaient excusés : Marie-Thérèse MARION, Michaël PERROD, Yannick LUCOT, Nicole BERTRAND, Régis SZALKO, Alain CHERVIER, Bernadette MARTIN, Mathieu GEFFRAY, Ginette ROUZEAU, Jean-Michel BOURGEOT, Joël BOGACZ, Katherine SIMON, Raymond JOURDIER, Gaëtan TISSIER, Jean-Paul BISSONNIER, Patrick BENIGAUD, Lyliane EYRAUD, Gérard DEVENE, Stéphanie PURAVET, Michel CLAIRE, Régis RUSTON, Philippe MARTIN, Annie DEBORBE, Christophe de CONTENSON, Maria BARRETO, Laëtitia PLANCHE, Xavier ANGLEYS, Guillaume MARGELIDON, Michel BARBARIN, Jean BACOURT, Danièle THIERIOT.

Avaient donné pouvoir : Ginette ROUZEAU à Michel AUBAILLY, Jean-Michel BOURGEOT à Aline MAURICE, Michel CLAIRE à Gilbert LARTIGAU, Annie DEBORBE à Catherine SEGAUD, Laëtitia PLANCHE à Anne KEBOUR, Xavier ANGLEYS à Pascal THEVENOUX, Guillaume MARGELIDON à Guy CHAUMET, Michel BARBARIN à Vincent RONDEPIERRE.

Secrétaire de séance : Yves PETIOT

Assistaient également à la réunion : Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Manuel BOUILLLOUX, Jocelyne VEVRE, Nicole BLANCHET du SICTOM Nord Allier.

Le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

==-----==

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

2/ CONVENTION AVEC L'ATDA : ASSISTANCE INFORMATIQUE - MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION S²LOW/@CTES

3/ CONVENTION AVEC OCAD3E - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT

4/ CONVENTION AVEC MOULINS COMMUNAUTE POUR LE REJET DES LIXIVIATS

5/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

6/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

7/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

8/ QUESTIONS DIVERSES



M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom.

Monsieur Yves PETIOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour sur la convocation. Aucune objection n'a été exprimée sur cette proposition.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte rendu du Conseil syndical du 8 décembre 2020. Il demande aux délégués si ce compte rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte rendu est approuvé.

2/ CONVENTION AVEC L'ATDA : ASSISTANCE INFORMATIQUE - MISE A DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION S²LOW/@CTES

Extrait de la délibération

VU le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2131-1,
VU la délibération du SICTOM Nord Allier en date 17 décembre 2018 décidant de transmettre les actes au représentant de l'Etat dans le Département par voie électronique,
VU la convention signée entre le Préfet de l'Allier et le SICTOM Nord Allier pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat dans le Département et désignant l'ATDA comme opérateur de mutualisation en date du 22 janvier 2019,

VU l'adhésion du SICTOM Nord Allier à l'Agence Technique Départementale de l'Allier au titre des missions de base,
CONSIDERANT que l'article 28 du RGPD dispose que « le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un acte juridique qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable de traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable de traitement »,
CONSIDERANT que cette convention est conclue à titre gratuit conformément aux statuts de l'ATDA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S²LOW/@ctes à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

3/ CONVENTION AVEC OCAD3E - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT

- *Collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)*

Extrait de la délibération

VU le décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 engageant les collectivités à mettre en place la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),

CONSIDERANT que le SICTOM Nord Allier a signé, depuis mars 2007 renouvelée en mars 2015, une convention avec OCAD3E, organisme agréé pour l'enlèvement des DEEE que les usagers apportent en déchèterie, dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie du producteur),

VU l'arrêté du 24 décembre 2014, par lequel OCAD3E a obtenu son agrément comme éco organisme coordonnateur pour les DEEE pour la période 2015-2020,

CONSIDERANT que les pouvoirs publics ont confirmé à OCAD3E le principe de renouvellement pour une année (soit 2021) son agrément sur la base du cahier des charges actuel (2015-2020),

CONSIDERANT que ce renouvellement pour une période transitoire d'un an garantit une continuité du service tout en permettant de conserver les habilitations de l'éco organisme sans conséquence pour les collectivités partenaires,

CONSIDERANT que cet agrément encadré par un arrêté de renouvellement en date du 23 décembre 2020 est formalisé par une convention associée qui doit être transmise avant le 31 mars 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser à signer la nouvelle convention avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention à intervenir avec l'éco-organisme OCAD3E,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention et tous documents et pièces s'y rapportant.

- *Collecte des lampes usagées*

VU l'arrêté du 24 décembre 2014, par lequel OCAD3E a obtenu son agrément comme éco organisme coordonnateur pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) pour la période 2015-2020,

VU la délibération du 30 juin 2015, par laquelle le Conseil syndical a renouvelé la convention avec OCAD3E l'organisme coordonnateur et RECYLUM l'organisme agréé pour l'enlèvement des lampes usagées, leur traitement et les reversements financiers liés aux tonnages collectés,

CONSIDERANT que les pouvoirs publics ont confirmé à OCAD3E le principe de renouvellement pour une année (soit 2021) son agrément sur la base du cahier des charges actuel (2015-2020),

CONSIDERANT que depuis 2018, les éco-organismes Eco-systèmes et RECYLUM ont fusionné pour devenir ECOSYSTEM,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical de l'autoriser à signer les nouvelles conventions suivantes avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans :

- avec OCAD3E, la convention relative aux lampes usagées collectées en déchèteries, afin de bénéficier des aides financières liées aux tonnages collectés,
- avec ECOSYSTEM, la convention de collecte et du traitement des lampes usagées collectées en déchèteries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec OCAD3E et ECOSYSTEM,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer lesdites conventions et tous documents et pièces s'y rapportant.

4/ CONVENTION AVEC MOULINS COMMUNAUTE POUR LE REJET DES LIXIVIATS

Extrait de la délibération

VU la délibération du 14 octobre 2015 par laquelle le Conseil syndical a approuvé une convention avec Moulins Communauté portant autorisation de raccordement d'effluents industriels au réseau d'assainissement pour être traités à la station d'épuration (STEP) des ISLES à Avernès,

CONSIDERANT que cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2020,

VU la délibération en date du 8 décembre 2020 par laquelle le Conseil syndical a approuvé les termes de l'avenant n°1 à la convention de raccordement d'effluents industriels au réseau d'assainissement de Moulins Communauté prolongeant sa validité jusqu'au 7 mars 2021, date de validité de l'arrêté d'autorisation de déversement,

CONSIDERANT que l'arrêté et la convention listent les activités qui génèrent des eaux usées :

- Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) en post exploitation (lixiviats),
- Plateforme de compostage (eaux de type « jus de compostage »),
- Quai de transfert des déchets (eaux pluviales susceptibles d'être polluées),
- Centre de tri (eaux de nettoyage),
- Déchèterie (eaux pluviales susceptibles d'être polluées),
- Bâtiment de transit (Déchets Industriels Banals (DIB) : eaux pluviales susceptibles d'être polluées),

CONSIDERANT que les prescriptions auxquelles doivent répondre les rejets ont été ajustées ainsi que les modalités de prélèvement,

Monsieur le Président propose de signer une convention spéciale de raccordement d'effluents industriels au réseau d'assainissement avec Moulins Communauté, pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les termes de la convention spéciale de raccordement d'effluents industriels au réseau d'assainissement à intervenir avec Moulins Communauté, pour une durée de 5 ans,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention.

5/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

➤ Marchés publics

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du Marché € HT
Marchés de FOURNITURES				
2020MAPA01	Fourniture et livraison d'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES : <u>Lot n°1</u> : Protection du corps <u>Lot n°2</u> : Protection de la main <u>Lot n°3</u> : Protection des pieds <u>Lot n°4</u> : Masques de protection 2021-2022-2023	janvier 2021	<u>Lot n°1</u> : MEDIC CENTRE INDUSTRIE (63000 CLERMONT-FERRAND) <u>Lot n°2</u> : MEWA (03000 AVERMES) <u>Lot n°3</u> : QUINCAILLERIE SETIN (27340 MARTOT) <u>Lot n°4</u> : ALIZE COMMUNICATION (59100 ROUBAIX)	Montant maximum sur 3 ans : <u>Lot n°1</u> : 9 000,00 € <u>Lot n°2</u> : 15 000,00 € <u>Lot n°3</u> : 24 000,00 € <u>Lot n°4</u> : 36 000,00 € TOTAL sur 3 ans : 84 000,00 €
2020PA04	Fourniture de pneumatiques et prestations associées pour le parc véhicules lourds et légers du SICTOM Nord Allier 2021-2022-2023	décembre 2020	EUROMASTER France (38330 MONTBONNOT)	Montant maximum sur 3 ans : 210 000 €
Marchés de SERVICES				
2020C14	Mission de prestations intellectuelles pour la construction d'un bâtiment sanitaire et social : <u>Lot n°1</u> : Mission de contrôle technique <u>Lot n°2</u> : Mission de SPS	<u>Lot n°1</u> : décembre 2020 <u>Lot n°2</u> : décembre 2020	<u>Lot n°1</u> : APAVE MONTLUCON (03100 MONTLUCON) <u>Lot n°2</u> : CREA SYNERGIE (03170 DOYET)	<u>Lot n°1</u> : 4 072.50 € <u>Lot n°2</u> : 1 752,00 €

2020013F03	Groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité en tarification CS et services associés : <u>Lot n°3</u> (C4) : supérieure à 36KVA Groupement de commandes (coordonnateur : SDE03) 2021-2022-2023	octobre 2020	E-PANGO (93210 SAINT DENIS)	selon BPU
2020017F02	Groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité en tarification CS et services associés : <u>Lot n°2</u> (C5) : inférieure à 36KVA Groupement de commandes (coordonnateur : SDE03) 2021-2022-2023	octobre 2020	EDF - DIRECTION COMMERCIALE REGIONALE (63170 AUBIERE)	selon BPU
2015A004	AVENANT n°1 : prolongation d'une année (2021) au marché : <u>Lot n°1</u> : valorisation du bois issu des déchèteries du SICTOM Nord Allier <u>Lot n°2</u> : valorisation du plâtre issu des déchèteries du SICTOM Nord Allier	janvier 2021	COVED (03190 HAUT BOCAGE)	Montants estimés : <u>Lot n°1</u> : 190 000,00 € <u>Lot n°2</u> : 28 000,00 €

Le Conseil syndical a pris acte.

6/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. PINET fait lecture du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé pour l'exercice 2021.

Ce document, à caractère obligatoire, relate le contexte institutionnel, une vue d'ensemble du fonctionnement du syndicat, les actualités financières, l'activité, la situation financière, les ressources et dépenses.

Ce rapport exprime les observations et commentaires suivants :

Actualités financières

Présentation par M. FAIVRE-DUBOZ, 4^{ème} Vice-Président en charge des finances et Nadia GODIGNON, responsable du service administration générale / finances.

Activité du SICTOM Nord Allier

➤ Collectes (p6/7)

M. PINET souligne que malgré la pandémie de la COVID-19, la continuité des collectes a pu être garantie durant l'année 2020, y compris durant le confinement du printemps. Seule la collecte en porte à porte des déchets verts a été suspendue au mois d'avril.

La problématique Déchets est de plus en plus intégrée dans les projets immobiliers de construction ou de rénovation. Ainsi, dans les années à venir des Points d'Apport Volontaire pour les ordures ménagères seront installés en entrée de lotissement ou en pied d'immeubles de bailleurs sociaux.

M. le Président remercie les élus d'adopter cette démarche intellectuellement intéressante et économiquement rentable. En effet, cet agencement permettra une économie certaine par rapport à une collecte en porte à porte qui nécessite 1 chauffeur et 2 ripeurs. Pour rappel, les PAV sont collectés par un chauffeur.

M. PINET précise que le SICTOM Nord Allier met tout en œuvre pour faciliter le geste du tri notamment en zone rurale, en densifiant le nombre de points tri.

M. PINET évoque que l'étude d'optimisation des collectes est un dossier prioritaire en 2021. Cette étude qui a pour objectif de maîtriser les coûts et garantir un service public de qualité portera sur la question des déchets dans sa globalité et devra proposer plusieurs leviers d'actions d'optimisation :

- réduction des fréquences, refonte des tournées, réduction ou suppression des collectes spécifiques...
- Mise en place de la conteneurisation en porte à porte de la collecte sélective,
- Interrogation sur la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets des ménages,
- promotion du compostage individuel et du compostage semi-collectif en pied d'immeuble.

Evoquant la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 qui vise entre autres l'obligation d'un tri à la source des biodéchets (restes de cuisine et déchets verts) d'ici le 1^{er} janvier 2024, Monsieur le Président indique que collecter les biodéchets en porte à porte en milieu rural serait une collecte trop onéreuse. Il convient d'opter pour du compostage individuel ou partagé.

M. PINET précise que, dans tous les cas, si des collectes spécifiques sont mises en place, celles-ci le seront en substitution d'autres collectes.

Mme MAUROY évoque la collecte des biodéchets des ménages et indique que le SIEEEN (syndicat de collecte de la Nièvre) l'a mise en place en zone rurale depuis plusieurs années. Elle suggère que les services du SICTOM Nord Allier se renseignent auprès de cette collectivité afin d'obtenir des informations et notamment sur les coûts engendrés.

M. PINET répond que le SICTOM Nord Allier se nourrit des expériences d'autres collectivités. Des communes de notre territoire ont déjà bénéficié de ce type de collecte qui ont dû être supprimées du fait de l'absence d'équipement spécifique nécessaire à cette collecte. Il faut également que le camion soit rentabilisé dans son parcours.

M. GAUTHIER rappelle que la commune de Dornes bénéficiait auparavant de collectes ordures ménagères, produits recyclables et biodéchets organisées par le SIEEEN.

Il dit avoir constaté qu'avec l'extension des consignes de tri, le volume du sac jaune est supérieur ou égal au volume du sac noir. M. GAUTHIER suggère un ramassage en alternance, en zone rurale, une semaine OM, une semaine EMR. Cette mise en place n'augmenterait en rien les coûts de transport et serait une solution pour faire diminuer le volume de sacs noirs, car les usagers trieront mieux du fait qu'ils n'auront plus à se déplacer vers un Point d'Apport Volontaire. Cette solution limite le risque d'incendie sur les colonnes qui restent également une difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

M. PINET répond qu'effectivement, on note un report de déchets ménagers sur les déchets recyclables mais pas autant que le syndicat l'espérait. Il confirme que l'idée est de substituer les tournées.

M. PINET indique que les fréquences des tournées sont incluses dans les statuts du SICTOM Nord Allier. Pour en changer, il convient de modifier les statuts, ce qui est prévu dans le courant de la mandature.

M. PINET indique que l'étude d'optimisation dont le cahier des charges est complexe doit tenir compte des aspects réglementaires imposés par la LTECV tout en intégrant les spécificités de notre territoire (pays d'art et d'histoire, rues étroites, habitat vertical, zones urbaines et rurales...).

M. le Président attend beaucoup de cette étude qui devra nous apporter des solutions afin d'éviter tout gaspillage d'argent public. La France a fait le choix d'être éducative avec ses usagers mais répressive avec ses collectivités.

M. PINET ne rejette aucune proposition faite ce soir. Le SICTOM Nord Allier se base sur des expériences partagées avec les autres collectivités de l'Allier.

M. le Président ajoute qu'AMORCE réunit, lors de son congrès du 3 février 2021 en visioconférence, tous les acteurs du monde du déchet, échanges auxquels il participera.

M. GAUTHIER demande la distribution de sacs jaunes pour tout le monde.

M. PINET répond que le sac destiné pour le tri sélectif est déjà un déchet. Ce n'est pas la seule réponse possible à l'attente des usagers. Il rappelle que la collecte en porte à porte nécessite un chauffeur et 2 ripeurs. Pour avoir une maîtrise de la masse salariale, M. PINET souhaite une mécanisation de la collecte.

M. DESMYTTER ajoute que par ailleurs les ripeurs sont exposés à des troubles musculosquelettiques (TMS). Une collecte robotisée nécessite une personne qui relève le conteneur à l'aide d'un mécanisme, ce qui restreint ce type de troubles.

M. DESMYTTER indique que ces éléments ainsi que la question de la part incitative seront considérés avec le bureau d'études en charge de l'étude de l'optimisation des collectes.

M. GAUTHIER indique que les habitants domiciliés en campagne pratiquent davantage le compostage individuel. Cette pratique est par contre plus difficile pour ceux domiciliés en lotissement, pour des raisons d'odeurs mal supportées par le voisinage.

➤ Déchèteries (p9)

M. PINET indique que les déchets issus d'activité économique doivent être traités par les professionnels. Or, de nombreux artisans se rendent en déchèteries alors que l'accès de ces dernières est réservé exclusivement aux particuliers.

M. le Président a rencontré le Préfet de l'Allier et les chambres consulaires pour évoquer la gestion des déchets des artisans. Un rappel de la loi leur imposant cette disposition leur a été fait.

M. PINET rappelle qu'actuellement les déchets des professionnels issus de leur activité peuvent être apportés dans le bâtiment de transit de l'ISDND de Chézy après autorisation de la société COVED en charge de leur traitement. Nous sommes un syndicat de collecte et de traitement d'ordures ménagères qui met à disposition des équipements financés par les usagers et utilisés seulement par eux. Le tissu économique n'entre pas dans ce champ de compétences.

Courant 2021, il est prévu l'installation d'un contrôle d'accès sur les déchèteries de Chézy, Coulandon, Neuilly le Réal et Lurcy-Lévis. Ce dispositif fonctionnera par reconnaissance informatique de l'immatriculation du véhicule qui provoquera l'ouverture de la barrière accédant à la déchèterie. Cela permettra de distinguer l'usager du professionnel.

M. PINET indique par ailleurs que la facture relative à la prestation fournie par l'artisan doit comprendre obligatoirement les modalités d'enlèvement et de gestion des déchets issus des travaux. Si l'usager paie l'artisan et que les déchets vont en déchèterie, il paie deux fois puisqu'il est redevable de la TEOM, taxe qui permet l'investissement et le fonctionnement des équipements mis à sa disposition. Il faut que chacun paie sa part conformément au principe du pollueur/payeur.

La loi fait obligation aux professionnels de tracer les déchets. Le SICTOM Nord Allier ne va pas leur délivrer un certificat de dépôt de déchets en déchèteries alors qu'ils n'en ont pas le droit d'accès.

M. le Président dit qu'il conviendra d'avoir une réflexion : du moment où on peut identifier l'artisan, soit le syndicat lui facture la prestation, soit l'accès en déchèterie lui est strictement interdit.

➤ Quai de transfert (p14)

M. PINET rappelle que les déchets ménagers collectés sur le territoire du SICTOM Nord Allier sont transférés dans des semi-remorques de type FMA (fond mouvant alternatif) afin de les acheminer sur l'UVEOM de Bayet.

Au retour ces mêmes camions transportent des emballages recyclables de Bayet pour être apportés vers le centre de tri de Chézy. De ce fait, les frais de transport sont mutualisés et supportés par le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier.

Ressources et dépenses du syndicat

Présentation par M. FAIVRE-DUBOZ, 4^{ème} Vice-Président en charge des finances et Nadia GODIGNON, responsable du service administration générale / finances.

Analyse financière - rétrospective 2015-2020

Mme HUMBRECHT du Cabinet CALIA Conseil, présente en visioconférence la rétrospective et la prospective financière du SICTOM Nord Allier.

La présente analyse financière a été réalisée à partir des comptes administratifs de 2015 à 2020 du SICTOM Nord Allier pour ses trois budgets :

- Budget principal
- Budget annexe Collecte sélective
- Budget annexe CDSU (suivi post-exploitation)

Les flux croisés suivants entre le budget principal et les deux budgets annexes ont été neutralisés notamment :

- Remboursement des salaires personnel collecte sélective au budget principal
- Remboursement des intérêts des emprunts collecte sélective au budget principal
- Reversement des garanties post exploitation du budget principal au budget CDSU
- Subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe Collecte sélective

Recettes de fonctionnement

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12,2 M€ et diminuent de 6,6 % par rapport à 2019 qui s'expliquent, principalement par la baisse :

- des recettes des ventes des matériaux issus de la collecte sélective perçues par la SPL ALLIER TRI,
- des produits exceptionnels (0,98 M€ en 2019)

Les contributions des adhérents s'élèvent à 9,7 M€ en 2020, en hausse de 1 % par rapport à 2019.

Sur la période 2015-2020, les recettes de fonctionnement ont progressé de 15,7 %, principalement du fait de la hausse des contributions.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10,5 M€ en 2020. Elles progressent de 4,8% par rapport à 2019 :

- ➔ Les charges à caractère général progressent de 15,4% (+0,75 M€). Cette évolution est due à une hausse du coût de traitement des OMR : traitement des OMR par incinération en année pleine (contre 1 trimestre en 2019).
- ➔ L'évolution des charges de personnel est plus importante que les années précédentes : + 4,4% entre 2019 et 2020, contre +2,1 % entre 2018 et 2019. En 2020, le SICTOM Nord Allier a versé une prime COVID aux agents. Des besoins en chauffeurs supplémentaires ont aussi été nécessaires pour assurer les rotations entre Cusset et Bayet.

Sur la période 2015-2020, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 25,8 %.

Evolution de l'Autofinancement

L'excédent brut de fonctionnement baisse de 0,8 M€ entre 2019 et 2020. Il s'élève à 1,8 M € en 2020.

Le résultat financier se dégrade en raison des emprunts mobilisés en 2019 (7,04 M€)

Le résultat exceptionnel est en baisse par rapport à 2019 (-0,5 M€)

La Capacité d'Autofinancement (ou épargne brute) s'élève à 1,7 M€, soit - 1,3 M€ par rapport à 2019.

Le taux de CAF qui s'élève à 14% contre 23% (20% hors résultat exceptionnel) reste satisfaisant.

Les résultats 2020 avaient été anticipés : ils sont la conséquence du changement du mode de traitement des OMR et de la hausse des coûts entre enfouissement et incinération, dans un contexte d'évolution contenue des contributions des membres (+1% d'évolution en 2020 votée par le Conseil syndical).

Evolution des investissements

Le SICTOM a investi 19,7 M€ entre 2015 et 2020 dont :

- 4,5 M€ pour la construction de la plateforme de compostage,
- 1 M€ pour le quai de transfert
- 2,5 M€ pour les déchèteries

Les ressources propres et définitives du SICTOM (CAF nette et recettes définitives d'investissement) représentent 13 M€ et couvrent 66% de l'effort d'équipement sur la période.

Le solde, soit 6,7 M€, est financé par les emprunts et/ou un prélèvement sur le fond de roulement :

- 12,7 M€ d'emprunts ont été souscrits soit 64% des dépenses d'équipement,
- Le fonds de roulement du SICTOM a donc progressé sur la période.

Evolution de la dette

L'endettement du SICTOM s'élève à 11,7 M€ fin 2020. Il est en forte augmentation sur la période : + 8,2 M€ par rapport à l'endettement au 1^{er} janvier 2015.

La capacité de désendettement du SICTOM est logiquement en hausse. Conséquence de la baisse de la CAF et de la hausse de l'endettement sur la période, elle se détériore et passe à 7 années en 2020, soit 3 années de plus qu'en 2019.

Synthèse

L'année 2020 est la première année complète de traitement des OMR par incinération. Le coût du traitement des déchets est en hausse par rapport au coût du traitement des déchets par enfouissement (à terme, en 2025, la hausse de la TGAP à l'enfouissement aurait neutralisé l'essentiel de cet écart). Dans le même temps, le SICTOM Nord Allier est confronté en 2020 à une baisse de ses recettes.

Cette situation (hausse des coûts de traitement des OMR) avait été anticipée lors des perspectives précédentes. Les élus avaient fait le choix en 2020 de n'augmenter que de 1% les contributions des adhérents dans un contexte de forte hausse des charges de traitement.

La situation financière fin 2020 est correcte, même si l'endettement est à surveiller. Cependant, au vu du niveau du fonds de roulement constaté fin 2020 (8,8 M€), le SICTOM devrait peu recourir à l'emprunt dans les prochaines années. Il pourra ainsi retrouver une capacité de désendettement dynamique.

Analyse financière prospective 2021-2026

La prospective financière pour la période 2021-2026 est présentée ainsi :

Investissement :

- ◆ **Programmation des investissements : près de 10,4 M€ entre 2021 et 2026 (avant actualisation), dont :**
 - 3,6 M€ pour l'achat de véhicules de collecte,
 - 2,3 M€ pour les déchèteries,
 - 1,3 M€ pour les vestiaires de collecte.
- ◆ **Financement des investissements**
 - Subvention : aucune
 - FCTVA : en année N+1
 - Emprunts
 - Sur 8 ans : taux d'intérêt à 0,5% en 2021, puis +0,1% par an pour les emprunts contractés les années suivantes
 - Sur 20 ans : taux d'intérêt de 1% en 2021, puis +0,15% par an pour les emprunts contractés les années suivantes
- ◆ **Amortissements : prise en compte du plan d'amortissement des biens existants et de l'amortissement des biens acquis / réalisés sur la période**

- ◆ *Affectation du fond de roulement au financement des investissements (par budget)*

Fonctionnement :

- ◆ *L'évolution des tonnages :*
 - OMR : - 1%
 - Verre : + 2 %
 - Emballages PAV : + 1 %
 - Emballages en porte à porte : 3 %

Le reste des tonnages est stable.

- ◆ Dépenses de personnel :

- *Charges de personnel : + 1,2% par an / impact des départs à la retraite sur la période*
- *Actualisation des tarifs et des autres dépenses de gestion : + 2% par an*
- *Les hypothèses prises impliquent une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période*

- ◆ Evolution des exutoires :

- *Incinération : traitement pour les OMR en année pleine depuis 2020 puis évolution fil de l'eau*
- *Prise en compte de la nouvelle trajectoire de la TGAP pour l'incinération*
- *SPL Allier Tri : hausse de la participation du SICTOM en 2021 fixée à 545 k€ pour apurer le déficit 2020 lié à la baisse des cours des matériaux. Puis 449 k€ en 2022. Evolution à + 2% par an à partir de 2023*

- ◆ Recettes :

- *Progression de la TEOM : +1% en 2021, puis trois simulations (+1% / an ; + 1,5% par an et + 2 % par an)*
- *Revente de matériaux : hypothèse stable (montant 2021 reconduit chaque année)*
- *Soutiens éco organismes (tous flux confondus) : estimés à 650 k€ par an*
- *Redevance spéciale : +2,0% par an*
- *Reprise subvention : selon tableau reprise des subventions actuelles*
- *Autres recettes : atténuation de charges : 32 k€ par an*

RESULTATS - évolution du coût de fonctionnement :

Au total, + 1,5 M€ à financer sur la TEOM sur le fonctionnement (hors charges financières et opérations d'ordre) entre 2021 et 2026, soit :

+ 0,6 M€ de charges à caractère général (baisse des tonnages d'OMR de 1,5% par an),

+ 0,1 M€ de charges de personnel,

+ 0,3 M€ d'amortissements,

- 0,5 M€ de recettes hors TEOM.

Pour mémoire, 1 % de hausse des contributions : + 98,2 k€ par an.

RESULTATS

- ◆ *Les hypothèses retenues pour la prospective (notamment la baisse du tonnage d'OMR de 1,0% par an, l'évolution des charges de personnel de +1,2% et des charges à caractère général de 2% par an) se traduisent par une évolution annuelle moyenne des charges de +1,2%.*
- ◆ *Grâce à cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, le SICTOM pourrait limiter la hausse des contributions attendues à +1,5% ou + 2,0% par an, tout en améliorant sa capacité de désendettement et en préservant sa CAF à un niveau correct.*
- ◆ *Dans l'hypothèse où les charges de gestion évolueraient plus fortement ou les recettes progresseraient moins vite que les hypothèses retenues dans la présente prospective, le SICTOM devrait augmenter davantage les contributions des adhérents.*

Le conseil du bureau d'études CALIA est d'augmenter les contributions de 1,0% en 2021 comme le souhaite l'exécutif du SICTOM (avec un choix assumé de dégradation de l'autofinancement par rapport à 2020, mais en finançant une partie de la hausse des charges par un prélèvement sur le fonds de roulement), puis chaque année, en fonction des dépenses et des recettes prévisionnelles décider de la hausse des contributions nécessaires à la préservation des équilibres financiers du SICTOM.

M. PINET remercie Mme HUMBRECHT d'avoir présenté ces éléments avec une grande clarté.

M. PINET dit que le syndicat est dans une situation saine à condition d'être vigilant sur ses dépenses annuelles. Il est nécessaire de revenir chaque année sur ces analyses pour décider ou non des montants de contributions à adopter. Un syndicat n'a pas pour but de thésauriser de l'argent s'il n'a pas de projet.

Le SICTOM Nord Allier a, durant le précédent mandat, fortement augmenté ses capacités de financement par emprunt, suite aux projets liés à la fermeture de l'ISDND. Les projets de 2021 sont plus modestes, mais on note beaucoup d'incertitudes tant sur les évolutions des recettes que les tonnages traités à Bayet.

M. PINET souhaite proposer une hausse de 1 % du budget primitif 2021 afin de contribuer à la pédagogie nécessaire pour que davantage de nos citoyens trient et participent à l'effort.

M. CHARLES souhaiterait connaître l'impact d'une baisse de 1,5 % (évoquée dans la prospection financière) sur les tonnages des OMR traités et son effet direct sur la TEOM.

Mme HUMBRECHT répond que cette hypothèse peut être conservatrice. Nous n'avons pas d'éléments permettant la certitude d'une baisse des OMR de 5 ou 6 % dans les prochaines années. Il serait intéressant de faire le calcul pour en connaître l'impact sur le budget. Il s'agit d'un tarif payé à la tonne majoré d'une TGAP elle aussi calculée à la tonne. Cependant aujourd'hui le tarif/tonne est variable, sur lequel s'ajoutent les charges fixes et variables de l'exploitant. Lorsqu'on baisse trop les tonnages d'OMR, on peut se retrouver in fine à payer un tarif impertinent.

M. PINET dit qu'il faut être raisonnable sur cette baisse. La situation est révisée chaque année.

M. CHARLES dit qu'il est important, en notre qualité d'élus, de relayer auprès des citoyens l'impact direct du geste de tri sur leur contribution.

M. PINET dit que le SICTOM Nord Allier véhicule de nombreuses informations grâce aux élus et les en remercie.

M. PINET remercie l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration du DOB 2021 ainsi que l'implication de M. FAIVRE-DUBOZ.

Après en avoir débattu, le Conseil syndical :

⇒ donne acte au Président de l'organisation du débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2021.

7/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

▪ Présentation de l'accès élus du site internet

M. PINET rappelle que conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la transmission des convocations doit être, de plein droit, dématérialisée, ainsi que toutes autres pièces jointes.

Seule une élue a demandé que sa convocation lui soit transmise par voie postale.

M. PINET informe que prochainement les convocations, notes explicatives de synthèse, comptes rendus, rapports et autres documents utiles seront téléchargeables sur le site internet du SICTOM Nord Allier via un accès individuel réservé « élus ».

Voici la procédure :

- ▶ Se connecter sur le site : www.sictomnordallier.fr
 - ▶ En haut de la page d'accueil, cliquez sur « élus »
 - ▶ Entrez vos identifiants et mot de passe que vous aurez reçu au préalable à votre adresse mail personnelle (pensez à consulter vos courriers indésirables)
- OU entrez, en lettres minuscules, l'initiale de votre prénom + votre nom et cliquez sur mot de passe oublié puis saisissez votre nouveau mot de passe
- ▶ Accédez ainsi à élus du SICTOM Nord Allier et/ou membres du bureau et infos complémentaires.

Un mail sera adressé, au préalable, à chaque délégué titulaire pour l'informer que des documents sont accessibles et téléchargeables dans son espace réservé du site internet.

▪ Dates des prochaines réunions

- Commission finances + Bureau 22 février 2021 - 17h30
- Conseil syndical (vote du BP 2021) 8 mars 2021 - 18h30 à Avermes

8/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. PINET remercie M. FAIVRE-DUBOZ, maire de Chézy pour la mise à disposition de la salle des Fêtes de sa commune pour la dernière réunion de bureau. En effet, les distanciations sociales ne nous permettent plus de nous réunir dans la salle du SICTOM Nord Allier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Fait à Chézy, le 15 février 2021
Le secrétaire de séance,
Yves PETIOT